



Communiqué de presse du 24 mai 2018 - <https://wp.me/p9dix2-3JW>

Adoption du rapport sur la Directive Euro-redevance routière: Les députés européens votent en faveur de l'application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur sur tout le réseau routier européen

Aujourd'hui les députés de la commission transport ont adopté le rapport de Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy sur la révision de la Directive Euro-redevance routière. Pour l'eurodéputée, ce vote « marque un tournant dans la politique européenne des transports pour aller vers une tarification des infrastructures plus juste et plus durable, fondée sur les deux grands objectifs du Livre Blanc des transports : aller vers la pleine application des principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur sur tout le réseau routier européen».

Les députés ont adopté les propositions de la rapporteure pour remplacer les systèmes de vignettes par des systèmes de redevance (péage), fondés sur la distance parcourue, à partir de 2023 pour les véhicules lourds et de 2026 pour tous les véhicules légers, y compris les motos. Avec ce vote les députés européens envoient un message fort pour appliquer le principe utilisateur-payeur sur tout le réseau routier européen.

Les députés ont adopté une proposition phare de la rapporteure pour rendre obligatoire à partir de 2021 pour tous les véhicules lourds l'introduction de nouvelles redevances pour coûts externes, liées aux normes EURO des véhicules, et à partir de 2026 pour les voitures sur tout le réseau routier européen. Les députés ont également voté pour que les péages existants soient également modulés en fonction du niveau d'émission de CO2 des véhicules, notamment pour réduire les péages pour les véhicules zéro émission. Là aussi, c'est un signal fort pour l'eurodéputée pour « traduire en acte nos engagements climatiques et mieux prendre en compte l'impact environnemental et sociétal du trafic routier ». La rapporteure se félicite également que ses propositions pour donner la possibilité d'introduire des redevances pour congestion aient été adoptées.

Les députés ont largement soutenu la proposition d'établir un fléchage obligatoire des recettes des redevances routières vers les transports. C'était un point clé du rapport pour améliorer la proposition de la Commission et renforcer l'acceptabilité et la transparence des redevances routières. Cette mesure permettra aussi de lutter contre la dégradation continue du réseau routier européen et notamment des routes secondaires. C'est un enjeu de sécurité routière. Cette mesure permettra aussi de dégager des ressources pour soutenir la transition vers une mobilité plus durable.

Pour garantir la cohésion sociale et territoriale, les députés ont adopté des amendements pour donner la possibilité d'augmenter les niveaux de réduction possibles pour les usagers fréquents, en particulier en périphérie des grandes agglomérations et dans les régions périphériques. La prise en compte des autorités locales dans le texte permettra de renforcer la capacité des collectivités locales à agir pour développer une politique de tarification routière sur leur territoire.

Enfin, la rapporteure se félicite que les députés aient adopté sa proposition pour mettre en place une Agence européenne des transports terrestres pour encadrer les péages dans l'Union européenne.

Les députés européens ont accordé le mandat à Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy pour entrer en négociation avec le Conseil de l'Union européenne afin d'arriver à un texte final qui sera voté en plénière du Parlement européen.